



## TITRE PROFESSIONNEL INSTALLATEUR THERMIQUE ET SANITAIRE

### DURÉE DE LA FORMATION

- 740 heures en centre de formation dont 5% en FOAD.
- 210 heures en entreprise.

### PUBLIC VISÉ

- Sans condition d'âge.
- Demandeurs d'emploi, salariés ou artisans du secteur de la réfrigération, de la climatisation, du conditionnement d'air et du génie climatique se destinant à réaliser des activités de contrôle d'étanchéité, de maintenance et entretien, de mise en service et de récupération des fluides frigorigènes.
- Être de nationalité française, ressortissant de l'Union européenne ou étranger en situation régulière de séjour et de travail.

### PRÉREQUIS À L'ENTRÉE EN FORMATION

- Un niveau minimal de scolarité est souvent requis, généralement un niveau CAP/BEP ou équivalent, de préférence dans un domaine lié à la maintenance, à l'électricité, ou au génie climatique.
- Une compréhension des principes de base de la physique, notamment en thermodynamique, est essentielle, car elle est directement appliquée dans la maintenance des systèmes de climatisation et de chauffage.

### FICHE RNCP

- [RNCP35189](#)

### DATE D'ÉCHÉANCE DE L'ENREGISTREMENT

- 03/03/2026

### COÛT DE LA FORMATION

- Sur devis.

### LIEU DE FORMATION

- 82 rue des Meuniers - 59000 LILLE
- Métro : Wazemmes

### OBJECTIFS DE LA FORMATION

1. Réaliser des installations de chauffage dans des locaux d'habitation, incluant l'installation d'émetteurs de chaleur en habitation neuve, la modification de réseaux de chauffage existants et l'installation de générateurs de chauffage.
2. Réaliser des installations sanitaires de bâtiment, ce qui comprend l'installation d'appareils sanitaires, d'équipements de production d'eau chaude sanitaire et d'équipements de renouvellement d'air dans des locaux d'habitation.
3. Assurer le respect des normes et des consignes de sécurité lors de l'installation et du raccordement des équipements thermiques et sanitaires.
4. Contribuer à la mise en service et au dépannage des installations de chauffage central, de production d'eau chaude sanitaire et de ventilation mécanique contrôlée (VMC).

### MODALITÉS ET DÉLAIS D'ACCÈS

- Dossier de candidature à compléter en ligne, entretien de positionnement et test dans un délai de 15 jours après réception du dossier dûment rempli et accompagné des pièces justificatives demandées.
- Délais d'accès : en fonction de la date de signature de la convention de formation.
- Parcours adaptés : adaptation possible du parcours selon les prérequis.
- Handicap : formation ouverte aux personnes en situation de handicap (moyens de compensation à étudier avec le référent handicap du Groupe OZANAM LILLE).

### MODALITÉS ET MOYENS PÉDAGOGIQUES

- Formation en présentiel avec alternance d'apports théoriques et de mises en situations pratiques pour ancrer les apprentissages.
- Moyens pédagogiques : salles de formation équipées, plateaux techniques adaptés et aménagés d'équipements spécifiques.

### MODALITÉS D'ÉVALUATION

Les candidats sont présentés aux épreuves techniques du titre professionnel Agent de maintenance d'équipements de confort climatique, certification délivrée par le Ministère du Travail, de la Santé, des Solidarités et des Familles.

Le titre peut être obtenu, soit :

- à l'issue d'une session d'examen dénommée « session titre » visant l'obtention du titre complet.
- par capitalisation de l'ensemble des certificats de compétences professionnelles composant le titre. La session visant l'obtention d'un CCP est dénommée « session CCP ».
- par équivalence totale figurant dans l'arrêté de spécialité du titre visé.
- par cumul d'équivalences partielles ou de CCP.

### PASSERELLES, ÉQUIVALENCES, POURSUITE D'ÉTUDES ET DÉBOUCHÉS

Des possibilités d'équivalences ou de passerelles peuvent exister ; il est conseillé de contacter la Direction du Pôle Formations afin d'obtenir des informations détaillées et adaptées à votre parcours.

**Poursuite d'études** : Baccalauréat professionnel Maintenance et efficacité énergétique, Certificat de spécialisation Maintenance des équipements thermiques individuels.

**Exemples de métiers** : Monteur en chauffage central - Monteur en plomberie chauffage - Chauffagiste.

## LES ÉPREUVES DE CERTIFICATION

**Mise en situation professionnelle d'une durée de 11h15 et qui comprend 2 phases.**

*Phase 1 - Étude de cas - Durée : 1h15*

En salle, à partir d'un dossier technique et de consignes, le candidat réalise une étude en vue de la réalisation d'un chantier de plomberie et chauffage de locaux d'habitation.

*Phase 2 - Installation d'équipements de chauffage et de sanitaire - Durée : 10h00*

En atelier, à partir d'un dossier technique le candidat réalise une partie de réseau de chauffage et de sanitaire et les essais d'étanchéité associés à ces parties d'ouvrage.

Les productions issues de la mise en situation professionnelle servent de support à l'entretien technique avec le jury.

**Entretien technique avec le jury d'une durée de 15 minutes**

À partir des productions issues de la mise en situation professionnelle phase 1 et phase 2, le jury mène un entretien technique avec le candidat.

Le jury dispose d'un guide d'entretien.

**Questionnaire professionnel d'une durée de 1 heure.**

Le candidat répond par écrit à un questionnaire qui est sous forme de QCM.

**Entretien final d'une durée de 20 minutes.**

Y compris le temps d'échange avec le candidat sur le dossier professionnel.

*Durée totale de l'épreuve pour le candidat : 12 heures 50.*



## PROGRAMME DE FORMATION

**CCP1 - Réaliser des installations de chauffage de locaux d'habitation**

- Installer des émetteurs de chaleur en habitation neuve : mise en place de radiateurs ou de planchers chauffants en utilisant des matériaux tels que le cuivre ou les synthétiques.
- Modifier un réseau de chauffage existant : adaptation et extension de systèmes de chauffage déjà en place pour répondre à de nouveaux besoins ou aux normes actuelles.
- Installer un générateur de chauffage : pose et raccordement de chaudières ou autres sources de chaleur, en assurant leur intégration optimale dans le système existant.

**CCP2 - Réaliser des installations sanitaires de bâtiment**

- Installer des appareils sanitaires : pose de lavabos, éviers, baignoires, douches et autres équipements sanitaires, en veillant à leur bon fonctionnement et à leur conformité aux normes.
- Installer des équipements de production d'eau chaude sanitaire : mise en place de chauffe-eau, ballons d'eau chaude ou systèmes solaires thermiques pour assurer une production efficace d'eau chaude.
- Installer des équipements de renouvellement d'air : intégration de systèmes de ventilation mécanique contrôlée (VMC) pour assurer une qualité d'air optimale dans les habitations.

## NOS INDICATEURS DE PERFORMANCE

- Réussite à la session de certification
- Taux de rupture
- Insertion professionnelle à 6 mois
- Taux de satisfaction

*Aucune donnée à communiquer. Première validation du Titre professionnel Installateur thermique et sanitaire (millésime 09) en 2026.*

## INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

**Accessibilité handicap**

Nos locaux sont accessibles aux Personnes à Mobilités Réduites (PMR).

**Besoins éducatifs particuliers**

Les besoins éducatifs particuliers concernent des apprentis en situation de handicap, malades, à haut potentiel, nouvellement arrivés en France...

Notre pédagogie est adaptée à la diversité des apprenants afin d'individualiser leur parcours de formation. Les apprentis à besoins éducatifs particuliers ou spécifiques regroupent une grande variété d'apprenants qui ont, de manière significative, plus de mal à apprendre que la majorité des apprenants du même âge quand ils sont dans une situation particulière ou qu'ils souffrent d'un handicap qui les empêche ou les gêne dans leurs apprentissages.

## NOUS CONTACTER

### PÔLE FORMATIONS

50 rue Saint-Gabriel

59045 LILLE CEDEX

03 20 21 98 81

[pole.formations@ozanam.eu](mailto:pole.formations@ozanam.eu)

**Directeur Pôle Formations**

- Thierry MICHEL
- [thierry.michel@ozanam.eu](mailto:thierry.michel@ozanam.eu)

**Assistante administrative**

- Karine POTTIER
- [karine.pottier@ozanam.eu](mailto:karine.pottier@ozanam.eu)

**Référente handicap**

- Nathalie AVEZ
- [nathalie.avez@ozanam.eu](mailto:nathalie.avez@ozanam.eu)

**Chargée de mission Qualité**

- Frédérique WESTEEL
- [frederique.westeel@ozanam.eu](mailto:frederique.westeel@ozanam.eu)